

Jean-Baptiste André Godin à messieurs Herbécq et Malherbe, 17 février 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Malherbe et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (302, 303)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à messieurs Herbécq et Malherbe, 17 février 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26899>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 février 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Malherbe et Cie](#)

Lieu de destination Le Pas Bayard, Hirson (Aisne)

Description

Résumé Godin informe Malherbe qu'il n'a pu remettre au domestique de ce dernier le poêle qu'il a acheté et la mitraille, mais qu'il voudrait en être débarrassé. Godin passe commande de fers dont il discute la qualité. Il l'informe également qu'il remis 40,59 F au voiturier pour la livraison de tôles, et qu'il lui remet un effet de 453 F.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#), [Industrie](#), [Transport de marchandises](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Malherbe et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine Inconnu

Activité Industrie (grande)

Biographie Entreprise métallurgique exploitant un laminoir au Pas- Bayard, près d'Hirson (Aisne) en 1847. Elle apparaît sous les noms Herbécq et Malherbe en 1847, Malherbe et Cie en 1850 et Pauris et Malherbe en 1849-1854.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1819 302

compiegne
fevrier 16

Monsieur Vraige

vous mariez laissez retourner impayé le
mandat que j'avais fait sur vous cela me
permettrait résister de ce que vous sembleriez ne
pas croire que quand la chose voyage est
pour le compte du destinataire etait donc
entre le véturier que vous deviez avoir votre
renvers je ne suis nullement responsable de
l'incident survenu il est sans doute de ma
faute car le fond que j'ai remis chez
M. Drey et à M. et Quentin le 2 février
est vous le parvin depuis longtemps notre voisin
pas avis je vous vous pruriez que je deviend
le vaurat de la somme suivant

le mandat impayé fr 121

le fond impayé 6

ensemble fr 127

vouiller me répondre par le prochain vaurier
et recevez mes respectueuses salutations

M. C.

Grandpa Rayen

Monsieur Malherbe

17 je veux que remettez m'ss mitraille n'
le poile que vous mariez achete à votre
domestique que il n'est pas renvers je serais
pourtant satisfait d'en être débarrassé cela
ayant été proposé pour vous les remettre
les bouts en fer que vous mariez emporté
soient de meilleure qualité ils n'ont pas
finis en travers vous m're m'herbe envoi
une antenne de filosy même une autre si
vous pourrez me les fournir pendus en long
et large à la fantomie de large vous montrerez
200 fil de moins dans les petits fils que
je vous ai demandés par ma lettre du 23 Janvier

par fait levame a votre exécution de
fr 100.59 pour la partie destoies qui a écopées
de mon illes dont sous une remise ou elles
ne sont pas exemptes d'humidité

je vous remets a inclus sur poison
une 4 iures prochain fr 100
par a votre disposition en p'tit
feraillt 100.000 a fr 11 10.6
tolls 300 . 10 3.0
un poile 3.3

tenant ensemble fr 56.0
dont suilly me vautre ainsi que de la
remise faite a votre Vecchiaje je vous
renglerai ^{huit} aussitot réception de mes pas
sable

17

Monsieur Villatte Berthancourt
par bien reu votre letter du 12^{me}
remettant aux paris fr 52.6
je viens de desposer sur vous de
fr 66 pour soldé le compte avec
23 mars proⁱⁿ suilly en preuve bonne
note

origine

17

Monsieur Domarais
suilly prendre note de ma disposition
en deux mandats l'un au 6 mars prochain
de fr 50.9 pour soldé de ma fr 100
et des reliquat d'ancien exempt le autre mandat
et au 23 mars de fr 19.4. suilly ou
prendre bonne note. Je ne m'avis jamais
parti de ma crance sur Gavet si vous
n'avez pas trop je vous prie de me
réfouir ce le mandat

agreux